

## Habillage portes système 2 : FULL-KITTING : Zone à risques !

### Accidents en séries

- Mercredi 27 mai vers 14 heures, **il s'est encore une fois produit un accident au poste « entrée kit »**. Lorsque le salarié a voulu introduire le kit sur la ligne de montage des portes, une vitre est sortie du kit et s'est brisée au sol. **Le salarié, effrayé, s'est tordu le pied et a dû être évacué aux urgences.**

**Résultat : une contusion du ligament !**

- Une heure plus tard, à quelques mètres du poste « entrée kit », **le salarié du poste serrure s'est heurté le coude sur une pièce du portoir. Sous le choc, il a fait un malaise et est tombé face en avant, le visage ensanglanté. Il a, lui aussi, été évacué aux urgences.**

**Résultat : une fracture du nez !**

**Depuis la mise en place du Full Kitting dans le secteur, les accidents du travail et les bons de premiers soins se succèdent :**

Par deux fois, en quelques semaines, des salariés travaillant sur le poste «**rétro gauche** » se sont fait **coincer le pied en sortie de ligne**, entre un kit et la table d'introduction avec, dans le

premier cas, une **évacuation aux urgences de l'hôpital.**

Récemment, également toujours sur le poste «**entrée kit** », le salarié s'était **pris une vitre dans le visage.**

Le 23 mai un salarié s'est également **blessé au coude** après qu'un **lève vitre ait chuté du kit.**

Le 28 mai un salarié s'était lui aussi **blessé aux doigts** en se cognant lors de la mise en place d'un faisceau dans la porte.

### Les causes et leurs responsables

Les charges de travail imposées par cette nouvelle organisation du travail, souvent encore aggravées par l'arrivée des portes pour les C4/DS4, en sont les principales causes.

À cela il faut ajouter le manque d'espace pour travailler sans heurter un obstacle (postes serrures, COE).

Malgré les accidents et incidents successifs, la direction n'a toujours pas pris la mesure des risques concernant la zone de sortie des kits et le risque de la pente de la table d'introduction des kits.

La CGT revendique que la pente soit munie d'un système d'arrêt d'urgence.

Après les accidents en série du mercredi 27 mai, **les membres CGT ont à nouveau émis un avis de « danger grave et imminent » sur les postes « serrure » et « entrée kit ».**

Lors de l'enquête, la direction nous a présenté de nouvelles mesures concernant le clapet de verrouillage des vitres sur les kits. Encore une fois, **la direction persiste à présenter des « mesurette » qui ne garantissent pas la sécurité des salariés.**

À Poissy ou Sevelnord, où le secteur de l'Habillage Portes fonctionne également en Full Kitting, **les vitres sont livrées en bord de ligne** et ne viennent donc pas sur les kits. **C'est ce que la CGT a revendiqué** lors de la réunion qui a suivi l'enquête concernant le « danger grave et imminent ».

Pour lever un avis de « danger grave et imminent », la direction a besoin d'obtenir un vote de la part des différents membres des organisations syndicales composant le CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail).

Comme à leurs habitudes, lors du vote, les membres des organisations syndicales, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC ont tous voté pour la levée du DGI. Le DGI a donc été levé à la majorité.

**Seuls les membres CGT ont voté pour le maintien du DGI qui, s'il avait été maintenu, aurait contraint la direction**

**à prendre des mesures qui garantissent la sécurité des salariés.**

**Malgré les discours de la direction qui prétend que « la sécurité est notre première exigence », nous ne pouvons que constater sur le terrain le peu de moyens et d'investissements dans ce domaine : les « mesurette » mises en œuvre par la direction doivent coûter le minimum.**

**Les objectifs réels étant de rapporter le maximum de profits et cela au détriment de notre sécurité et de notre santé, et tant pis pour les « dangers collatéraux » et les victimes de leur guerre économique !**

**Inacceptable**

Lors de la même réunion, nous avons également dénoncé le fait qu'un salarié qui se plaignait de douleurs cardiaques ait mis plus d'une heure avant d'avoir pu se faire remplacer pour se rendre à l'infirmerie.

Ce même salarié avait travaillé la veille, en rallongement d'horaire jusqu'à 23 heures, soit une journée de travail, hors trajet, de 10 heures !